
COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 22 JANVIER 2018 - 18h00

Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

Membres représentés

Membre excusé VIELLIARD A,

Membres absents PECORINI J-L, MARX C,

Invité DUPERREY N

Points traités

I - Information/débat

1. Dispositif de financement régional (CAR)
2. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

IV - Délibérations

1. Economie : attribution marchés locaux associatifs - banque alimentaire
2. Social : renouvellement convention prévention spécialisée - année 2017 à intervenir avec le Département
3. Attribution marché mise aux normes déchetterie de Vulbens

Le Président ouvre la séance.

Madame Caroline Laverrière est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose au Bureau communautaire d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : attribution marché mise aux normes de la déchetterie de Vulbens.

Le Bureau accepte à l'unanimité des membres présents cet ajout à l'ordre du jour.

I - Information/débat

1. Dispositif de financement régional (CAR)

PJ Crastes rappelle que les subventions régionales sont regroupées en 3 enveloppes :
-subventions à destination des petites communes : les attributions sont validées

-subventions pour les centre-bourgs : les attributions sont validées
 -subventions pour les projets sous maîtrise d'ouvrage CCG : l'enveloppe s'élève à 1,4 M €.
 Projets qui pourraient être retenus (ouvert maîtrise d'ouvrage communale pour les modes doux) :

Projets	Maîtrise d'ouvrage
Modes doux Saint-Julien	commune
Modes doux Feigères	commune
Modes doux Vers	commune
Déplacement de locaux associatifs	CCG
Rénovation énergétique des bâtiments	CCG
Bâtiment technique mutualisé	CCG
Construction d'un centre technique	Syndicat mixte du Salève
Construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire	SIVU Beaupré
Autres projets bâtiments publics communaux (écoles, ...)	communes

La CCG ne consommera pas l'ensemble de l'enveloppe, eu égard aux critères d'éligibilité retenus et l'état d'avancement des projets. Reste donc disponibles 400 000 €. Il a été proposé que cette enveloppe soit ouverte aux communes pour des projets liés à leurs bâtiments. Un courriel a été adressé dans ce sens en fin d'année et une relance effectuée début 2018.

Les propositions seraient les suivantes :

COMMUNE	PROJET	MONTANT HT
ARCHAMPS	aménagement local commercial (boulangerie)	550 000
BEAUMONT	travaux accessibilité mairie	250 000
BOSSEY	PAS DE REPONSE	
CHENEX	agrandissement groupe scolaire	648 000
CHEVRIER	rénovation énergétique 2 appartements	
COLLONGES	NEANT	
DINGY	rénovation énergétique bâtiment	67 573
FEIGERES	NEANT	
JONZIER	agrandissement boulangerie	300 000
NEYDENS	travaux rénovation énergétique mairie	
PRESILLY	PAS DE REPONSE	
SAINT-JULIEN	rénovation école Prés de la Fontaine	2 150 000
SAVIGNY	PAS DE REPONSE	
VALLEIRY	rénovation bâtiment communal	76 000
VERS	local technique	60 000
VIRY	agrandissement centre technique municipal	240 000
VULBENS	NEANT	
TOTAL		4 341 573

Compte-tenu des critères de la Région, à savoir une subvention minimum de 30 000 € et un taux de subvention maximum de 40 %, seuls les projets supérieurs à 100 000 € peuvent être retenus. Reste donc Archamps, Beaumont, Chenex, Jonzier, St Julien et Viry.

Il est proposé de procéder à une répartition des subventions pour ces communes selon la population, avec subvention plancher de 30 000 €.

Aussi, Chenex et Jonzier bénéficieraient d'une subvention de 30 000 €, Archamps et Beaumont de 54 000 €, Viry de 74 000 € et St Julien de 158 000 €

Avis favorable du Bureau pour faire cette proposition à la Région.

Arrivée F Mugnier et E Rosay.

2. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

PJ Crastes explique que le schéma actuel prévoit des aires pour accueil de sédentaires, une aire tournante de 4 hectares pour les grands passages et la réalisation de l'aire de Reignier.

Le schéma est appelé à être révisé cette année.

Dans ce contexte, le SIGETA fera les propositions suivantes :

*pas de création de nouvelle aire fixe mais agrandissement de celle d'Annemasse.

*grands passages : plutôt que d'avoir une aire tournante sur les 5 grands territoires du SIGETA, qui demande chaque année un investissement de la part de la collectivité d'accueil, il est proposé d'identifier 2 aires fixes de 1,5 hectares, qui aient à la fois une fonction d'accueil des grands passages durant la saison et une fonction de délestage en cas de fort afflux pour les terrains habituels.

Une réunion est prévue le 07 février prochain.

C Laverrière signale que le Sous-Préfet a indiqué que 111 mises en demeure ont été réalisées en 2017, dont 53 sur l'arrondissement de St Julien.

Elle note que le système d'aire tournante pour l'accueil des grands passages implique des inconvénients. Il convient de réfléchir à cette question pour être en mesure de faire des propositions pour le nouveau schéma.

A Bonaventure ajoute que la gestion au quotidien de la présence de gens du voyage est difficile pour les communes d'accueil. Préalablement à la détermination d'un emplacement ou deux pour les grands passages, il semble important de savoir où les gens du voyage souhaitent s'installer, car il est arrivé à plusieurs reprises qu'ils refusent des terrains qui leur étaient proposés.

F Mugnier ne partage pas les propos de A Bonaventure et estime qu'il ne faut pas laisser le choix des terrains aux gens du voyage. Un terrain respectant les prescriptions du schéma d'accueil doit leur être proposé et en cas de refus des procédures engagées. Il semble primordial de mener une action coordonnée avec les services de l'Etat en cas de refus.

PJ Crastes souligne qu'il convient de s'interroger, pour l'année qui arrive, sur l'attitude à adopter en cas d'arrivée sur le territoire bien qu'un terrain d'accueil pour grands passages soit prévu sur l'un des EPCI du SIGETA. Il n'est pas favorable pour proposer les terrains de l'Ecoparc, les travaux d'aménagement devant débuter en milieu d'année.

Concernant le futur schéma, il conviendra également de se positionner sur un maintien du système de terrain tournant de 4 hectares pour l'accueil des grands groupes ou l'identification de 2 espaces fixes de 1,5 hectare qui puissent également avoir une fonction de délestage.

A Bonaventure regrette que le SIGETA ne s'implique plus autant qu'avant dans la gestion des groupes qui arrivent sur le territoire, laissant les communes se débrouiller par elles-mêmes. L'accompagnement est moins soutenu, ce qui est regrettable car chacun doit pleinement jouer son rôle.

PJ Crastes observe que le SIGETA fonctionne selon un nouveau schéma, mais il peut être opportun de lui rappeler son rôle auprès des communes.

C Laverrière souligne qu'il ne semble pas nécessaire de prévoir dans le futur schéma de mettre à disposition des terrains supplémentaires mais la question est de savoir si les élus souhaitent que l'accueil des grands voyageurs soit fixe, sur deux sites, et si oui les identifier.

G Roguet note que le risque éventuel de cette proposition est de voir les terrains occupés lorsqu'un besoin se présentera.

X Pin observe qu'un tènement est disponible sur le Technopôle d'Archamps, derrière les terrains de tennis, et pourrait accueillir des groupes s'il apparaît un besoin de délestage.

PJ Crastes n'est pas favorable à cette proposition car une occupation récurrente pourrait se produire et engendrer une image négative de la zone alors qu'elle est déjà mise à mal.

Il demande si le terrain proposé l'année dernière par Neydens pourrait être de nouveau présenté.

C Laverrière répond qu'elle n'y est pas opposée mais les gens du voyage n'avaient pas voulu s'y installer l'année dernière notamment car le terrain n'est pas pourvu d'un point d'eau.

PJ Crastes souligne que le site de Japocas, qui a servi de terrain de délestage l'année dernière, sera vendu aux enchères dans une quinzaine de jours.

A Bonaventure ajoute qu'ATMB réalise actuellement l'inventaire des délaissés d'autoroute. Il a rendez-vous prochainement avec ATMB dans ce cadre.

PJ Crastes observe que les élus ne sont pas en mesure de faire des propositions de terrain de délestage pour la prochaine saison d'accueil des grands groupes mais la discussion sera réengagée dans l'année dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma d'accueil.

A Bonaventure souligne qu'il convient également de solliciter la Chambre d'agriculture dans ce dossier.

Départ de M De Smedt qui donne procuration à C Laverrière.

II - Compte-rendu des commissions

Néant.

III - Approbation compte-rendu du Bureau des 20 novembre, 04 et 18 décembre 2017

Les comptes rendus des séances des 20 novembre, 04 et 18 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

IV - Délibérations

1. Economie : attribution marchés locaux associatifs - banque alimentaire

La CCG héberge plusieurs associations au sein des anciens bâtiments non réhabilités de l'usine d'aluminium du Châble.

Il ajoute que pour accroître la surface de foncier disponible, pouvant permettre l'implantation d'entreprises, il a été décidé de :

- proposer un nouveau local aux associations présentes sur le site en réaménageant les sous-sols inutilisés jusqu'alors du Village d'entreprises
- démolir les anciens bâtiments présents sur le site pour permettre de proposer ce foncier à des entreprises.

Pour répondre au premier point, la CCG a confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement Atelier d'Architecture du Confluent/CETRALP/KONEX lequel a estimé le montant des travaux à 133 800 € TTC.

Aussi, un marché, intitulé «Aménagement d'une banque alimentaire au Village d'entreprises du Grand Châble à Beaumont » a été lancé, par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 26 septembre 2017, au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, selon la procédure adaptée ouverte en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360.

La remise des offres est fixée au jeudi 9 novembre 2017 à 12h au plus tard.

La consultation comprend 8 lots :

Lot 1	Gros Œuvre
Lot 2	Serrurerie
Lot 3	Plâtrerie - peinture
Lot 4	Menuiseries Int Bois
Lot 5	Carrelage- Faïences
Lot 6	Sols souples
Lot 7	Plomberie
Lot 8	Electricité

6 plis ont été reçus dans les délais concernant les lots n° 3, 5, 6 et 8. Aucune offre n'a été transmise pour les autres lots.

Aussi, en application de l'article 30 I 2° du décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics, une nouvelle consultation a été lancée concernant les lots précités par envoi du dossier de consultation, par courriel en date du 10 novembre 2017, à plusieurs entreprises. La date de remise des offres était fixée au 17 novembre 2017 à 12h. Deux plis sont parvenus dans les délais. Toutefois, le soumissionnaire conditionnait les offres déposées pour les lots 2 et 4 aux offres pour les lots 3, 5 et 6. Aussi, ses offres pour les lots 2 et 4 ont été déclarées irrégulières.

Des négociations ont été menées avec les lots n°3, 5, 6 et 8.

En application de l'article 30 I 2° du décret n°2016-360, une nouvelle consultation a été lancée concernant les lots 1, 2, 4 et 7 par envoi du dossier de consultation, par courriel en date du 21 novembre 2017, à plusieurs entreprises. La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} décembre 2017 à 12h00. Un pli pour le lot n°2 est parvenu dans les délais.

Aucune offre n'a été transmise pour les autres lots.

Des demandes de devis ont été réalisées pour les lots n°1 et 7.

L'analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre, a été présentée pour avis, à la Commission achat, réunie le 18 décembre 2017 et le 22 janvier 2018. La Commission a proposé de retenir, pour chaque lot, les offres suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant € HT de l'offre retenue
Lot 1	Gros Œuvre	Erdal	48 109,22
Lot 2	Serrurerie	CMG	11 250
Lot 3	Plâtrerie - peinture	Poncet Confort Décor	19 700
Lot 4	Menuiseries Int Bois	Service mutualisé bâtiment	
Lot 5	Carrelage- Faïences	Technidalle	5 509,86
Lot 6	Sols souples	Contin	5 500
Lot 7	Plomberie	Genevrier	10 095
Lot 8	Electricité	Grandchamp Frères	16 875,20
Montant total des travaux			117 039,28

Par conséquent, le Bureau communautaire décide de retenir, pour chaque lot; les offres énoncées ci-avant pour un montant global de travaux de 117 039,28 € H.T. et d'autoriser le Président à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces annexes.

- Adopté à l'unanimité -

2. Social : renouvellement convention prévention spécialisée - année 2017 à intervenir avec le Département

Les statuts de la CCG prévoient que des actions "d'appui et d'accompagnement des politiques publiques en faveur des populations en difficultés, dont [...] l'association chargée de la prévention spécialisée" peuvent être engagées.

Dans ce cadre, depuis le 1^{er} janvier 2002, une convention est conclue entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie afin que l'association Passage, organisme de Prévention Spécialisée habilité par ce dernier, intervienne sur son territoire.

La Prévention Spécialisée s'adresse à des enfants, adolescents, et jeunes jusqu'à 21 ans, dont les conditions et mode de vie présentent des risques et peuvent les conduire à une mauvaise intégration, dommageable pour eux-mêmes et leur environnement.

La Prévention Spécialisée, en Haute-Savoie, a pour missions :

- d'agir à l'encontre des différents processus de marginalisation des jeunes,
- de développer des actions destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle,
- de soutenir et d'aider les jeunes en difficulté ou en souffrance psychologique,
- de contribuer à la prévention de la délinquance,
- de participer au développement de la vie sociale dans les lieux où elle intervient,
- d'accompagner les jeunes dans les structures de droit commun.

La convention vise ainsi à fixer les modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée sur le territoire de la CCG dans le cadre des attentes spécifiques de la Communauté de Communes, en cohérence et en complémentarité des actions relevant de la compétence du Département. Elle précise également que la CCG participe financièrement à hauteur de 20 % du coût moyen par

éducateur intervenant sur son territoire, sur la base du coût forfaitaire d'un poste d'éducateur à l'exclusion de toutes dépenses de structures (encadrement, administration générale, frais de siège) prises en charge par le Département. Le coût moyen d'un poste, équivalent temps plein, est évalué à 51 804,44 € au 1^{er}/01/2017.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2017.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la convention entre la CCG et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017,
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que toute pièce annexe.
 - Adopté à l'unanimité -

F Budan précise que les acteurs du territoire sont inquiets quant aux décisions du Département, ce dernier ayant la volonté d'attribuer la gestion des 16-18 ans à la Mission Locale qui n'a déjà pas le temps de remplir ses missions actuelles.

PJ Crastes propose qu'un bilan de la Mission Locale soit présenté lors d'une prochaine séance.

Départ de Guy Roguet.

2. Attribution marché mise aux normes déchetterie de Vulbens

Les travaux de mise aux normes de la déchetterie de Vulbens ont notamment pour objet :

- de sécuriser l'accès aux bennes pour les usagers avec la mise en place de garde-corps 70cm /60cm
- création d'une rétention d'eau de 120m³ en bas de quai pour récupérer les eaux d'extinction en cas de sinistre.
- de revoir la circulation dans le site en établissant une entrée et une sortie distinctes et en créant des voiries nouvelles
- de clôturer le site pour éviter les intrusions en créant un mur de 2m
- de mettre en place un système de vidéo surveillance et une alarme anti-intrusion
- de réaliser la réfection du bâtiment haut de quai

Dans le cadre de cette opération, par acte d'engagement notifié le 20 février 2017, un marché de « Maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et travaux annexes à la déchetterie de Vulbens » a été attribué, au groupement SARL Cabinet MONTMASSON/D. FERRE Architecte DPLG.

Suite à l'approbation du Projet (PRO), en date du 6 juillet 2017, le montant global des travaux a été estimé à 284 620.26 € H.T..

Une consultation portant sur les travaux a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret n°2016-360, il n'a pas été prévu d'allotissement car, compte-tenu de la nature des travaux et pour des motifs techniques, financiers et de coordination du chantier, les travaux nécessitent d'être réalisées par le même prestataire.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, le 27 novembre 2017, au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, pour une réception des offres le lundi 8 janvier 2018 à 12h au plus tard.

28 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et 1 pli est parvenu dans les délais.

L'ouverture du pli a eu lieu le lundi 8 janvier 2018 à 14h30.

L'analyse de l'offre a été effectuée par notre maître d'œuvre.

Suite à la première analyse, des négociations ont été menées avec le soumissionnaire.

Le résultat de l'analyse suite aux négociations a été présenté, pour avis, à la Commission Achats réunie le 22 janvier 2018.

Il ressort de l'analyse que l'offre du groupement GRAMARI SAS/MONTESSUIT et FILS SA, est supérieure à l'estimation du maître d'œuvre de 25.4%. Cependant, l'offre répond pleinement aux exigences du marché sur le plan technique. La Commission Achats propose de retenir l'offre du groupement GRAMARI SAS/MONTESSUIT et FILS SA, économiquement la plus avantageuse, au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, pour un montant de 357 116,40 € H.T. (soit 428 539,68 € T.T.C.).

En conséquence, le Bureau communautaire décide de retenir, l'offre du groupement GRAMARI SAS/MONTESSUIT et FILS SA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 357 116.40 € H.T. et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toute pièce annexe ;

- Adopté avec 1 contre (R Villet) et 2 abstentions (B Fol et X Pin) -

PJ Crastes note que l'estimation de départ était probablement un peu basse.

F Budan souhaite savoir si ce marché demande une technicité particulière qui puisse expliquer le montant de l'offre.

R Villet estime que la fin d'année n'est pas une période favorable pour lancer des marchés, les entreprises n'ayant pas forcément le temps de répondre. Il est favorable à une relance de la procédure.

C Laverrière indique que cette relance va engendrer des délais supplémentaires alors que les élus souhaitaient un fonctionnement similaire entre Neydens et Vulbens, ce dernier site ne le permettant pas à l'heure actuelle.

PJ Crastes indique qu'avait été fait le choix de grouper les lots pour avoir une offre globale car il y avait une multitude de petits lots.

E Rosay propose de négocier à nouveau avec l'entreprise.

PJ Crastes explique que deux négociations ont eu lieu, il est difficile d'aller au-delà. Il ajoute qu'il lui semble très aléatoire de relancer.

V - Divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 26 janvier 2018

Vu par le Président